



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

qualité

Question écrite n° 6893

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la qualité de l'eau dans la région de Nord - Pas-de-Calais et son évolution depuis 2002.

Texte de la réponse

Le suivi de la qualité des eaux des cours d'eau dans la région Nord - Pas-de-Calais est assuré par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Les données collectées ont permis d'établir un état des lieux préalable à la mise en oeuvre du SDAGE 2009-2015. Il en ressort qu'un grand nombre de collectivités disposent désormais de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration permettant de traiter l'essentiel des eaux usées des ménages. Les rejets des industries ont également été considérablement réduits, de même que leur consommation d'eau. La réduction des pollutions diffuses (agriculture, habitats dispersés...) s'effectue plus lentement. Ces efforts ont conduit à la disparition des cours d'eau de mauvaise qualité. En revanche, la qualité des cours d'eau reste globalement très moyenne sur l'ensemble de la région. Des données précises sont mises à la disposition du public, notamment au travers de l'état des lieux réalisé en 2004 dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, sur le site Internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie (<http://eau-artois-picardie.fr>).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6893

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6053

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1002